



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

Dijon, le

CABINET

Bureau de la sécurité publique

Affaire suivie par Yolande BRUNOT

Tél. : 03.80.44. 66.39

yolande.brunot@cote-dor.gouv.fr

La Préfète de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfète de la Côte-d'Or

à

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) - Appel à projets régional 2017

CET APPEL À PROJETS NE CONCERNE QUE DES PROJETS D'INTÉRÊT RÉGIONAL DONT LES ACTIONS DEVRONT SE DÉCLINER SUR AU MOINS TROIS DÉPARTEMENTS DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ.

Pour rappel, chaque département lance un appel à projets départemental pour les actions ne concernant qu'un seul département.

La MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) poursuit le processus de régionalisation engagé depuis 2013. La politique publique de lutte contre les drogues et les conduites addictives s'articule autour d'un continuum prévention, soin, réduction des risques en application de la loi et de la lutte contre les trafics.

Les actions, d'envergure régionale ou interdépartementale, devront s'inscrire dans le cadre général des quatre grandes orientations nationales définies par la MILDECA pour 2017

- prévenir les conduites addictives y compris l'entrée dans le trafic
- renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi
- réduire les risques et accompagner les populations les plus vulnérables
- renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels au contact du public.

Objectifs 2017

Pour l'année 2017, l'appel à projets de la région Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur la déclinaison de ce plan à l'échelle régionale et départementale. Il en résulte les champs prioritaires suivants :

Prévention :

- développer la prévention auprès jeunes et publics en formation professionnelle ou ayant des métiers à risques ⇒ **alcool, drogues**;
- développer la prévention en zones rurales ⇒ **alcool** et dans les milieux professionnels ⇒ **alcool, drogues**;
- réduire les risques auprès des publics exposés par des actions dans les milieux festifs ⇒ **alcool, drogues**;
- développer des actions autour des addictions sans substances (internet, jeux,...) ;
- s'inscrire dans la poursuite de l'opération « Moi(s) sans tabac », renouvelée en 2017



Prise en charge :

- favoriser la prise en charge sanitaire et psychosociale des publics en situation de vulnérabilité (mineurs, femmes enceintes, etc...)

Formation:

- sensibiliser, former, accompagner les professionnels concernés à la nécessité de prévenir les risques de consommation excessive de substances addictives ;

Destinataires de l'appel à projets

Les projets doivent autant que possible être portés par des associations. Toutefois, les partenariats entre associations et collectivités locales ou acteurs privés sont possibles.

Critères d'éligibilité

La priorité sera donnée :

- aux projets à caractère innovant
- aux projets faisant apparaître des co-financements
- aux projets construits par mutualisation de moyens

Pour être éligibles, les projets devront :

- viser des actions régionales ou interdépartementales en Bourgogne-Franche-Comté
- s'inscrire dans les priorités d'actions ci-dessus
- prévoir un minimum de 20 % de co-financements ou d'autofinancement (aucun projet ne peut être financé à plus de 80 % du budget total par les crédits MILDECA).

ATTENTION

Les dossiers devront être transmis uniquement sur la plateforme MILDECA

<https://www.mildecabourgognefranchecomte.org/>

avant le 15 mars 2017 délai de rigueur :

Pour tout renseignement complémentaire : Mme Yolande BRUNOT au 03.80.44.66.39

Je vous remercie d'avance pour votre implication.

Pour la préfète et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet,
chef de projet régional
chargé de la lutte contre les drogues et les conduites
addictives

signé :Pauline JOUAN